Appel à communication

Journées d'études

16 et 17 juin 2026

« La planification écologique face à la contrainte de son financement : penser la planification financière écologique »

La crise écologique s'est accompagnée du retour en grâce de la planification comme un outil pour y faire face. Elle interroge ainsi le degré et les formes d'intervention de l'État dans le fonctionnement de l'économie. Car le consensus semble établi et solide : l'État aura plusieurs rôles à jouer dans la transition écologique, il devra entre autres s'assurer de son financement. Chiffré à 66 milliards d'euros par an dans le cas de la France (Pisani-Ferry et Mahfouz, 2023)[1], ce montant de financement constitue donc un objectif intermédiaire mais aussi un objectif à part entière qui implique de penser et de mettre en œuvre des moyens pour l'atteindre. La planification écologique qui nécessite des financements pour atteindre les siens justifie de réfléchir une planification financière écologique.

Le débat porte plus fondamentalement sur le rôle qui sera donné à l'État dans cette planification financière écologique. Un État néolibéral qui, inscrit dans la continuité des pratiques de ces 40 dernières années, a pour objectif de politiques économiques le soutien aux initiatives privées ? Un modèle d'État dans lequel Les dépenses publiques pour la transition écologique sont alors pensées comme les instruments d'un *Derisking State* (Gabor et Braun, 2025)[2]. À l'autre bout du spectre, un modèle d'État trésorier qui, seul, prend en charge le financement de la transition écologique (Viennot, 2025) [3] ? Dans les deux cas, la « dépense publique de transition écologique » est centrale mais la question de son financement reste entière. À un premier niveau d'analyse, la création monétaire et la réallocation de l'épargne existante sont les deux grandes possibilités. Entre ces deux cas se joue la place et le rôle des investisseurs privés qu'ils soient individuels (essentiellement les ménages) ou institutionnels (les gestionnaires d'actifs pour compte de tiers).

La planification financière écologique est une brique de la transition écologique et une composante de la planification écologique ; elle ne peut s'affranchir ni de leurs problématiques ni de leurs contraintes. Par exemple, la planification financière écologique doit être construite afin de répondre aux besoins d'une transition écologique et sociale juste. Des arrangements et des mises en cohérences sont à prévoir pour qu'elle accompagne les transformations qui affecteront les populations dans leurs pratiques de travail et d'emploi, dans leurs manières de résider ou encore dans celles de se déplacer.

Cet appel à communication a pour ambition de caractériser analytiquement cette planification financière écologique. Il cherche à apporter des éclairages théoriques et empiriques sur les différentes solutions de financement de la transition écologique, existantes ou à créer, sur leur efficacité, leur

[1] Pisani-Ferry J, Mahfouz S (2023) Incidences économiques de l'action pour le climat
[2] Gabor D, Braun B (2025) Green macrofinancial regimes. Review of International Political Economy 32:542–568.
[3] Viennot M (2025) La planification écologique. La Découverte

faisabilité ou encore leurs mises en cohérence. En somme, il s'agit de réfléchir aux formes et modalités de fonctionnement envisageables d'un régime monétaire et financier viable dans une économie de transition planifiée vers la post-croissance. Il vise également des contributions traitant de l'intégration de la planification financière écologique dans ou de son articulation avec la planification écologique. Les contributions pourront prendre pour objet :

1. Création monétaire et encadrement du crédit dans la transition écologique

Dans nos économies, la création monétaire est réalisée par les banques commerciales au travers de leurs opérations de financement. La création monétaire est donc endogène au sens où elle est tirée par le crédit et déterminée par la demande de financement des agents non financiers (entreprises, ménages, gouvernement). Ainsi, les banques commerciales (en grande majorité privées) contrôlent le canal principal d'injection monétaire et l'offre de crédit bancaire est déterminée en première instance par la demande de financement jugée solvable.

Cette relation étroite entre création monétaire et crédit bancaire, ordonnée par une logique de rentabilité, n'est toutefois qu'une forme historiquement et géographiquement située de régime monétaire. Il est possible d'envisager des dispositifs d'encadrement du crédit qui ouvrent des possibilités de pilotage organisé des financements bancaires mais aussi des canaux alternatifs de création monétaire.

Pour ce qui est de l'encadrement du crédit, nous disposons d'expériences historiques concrètes. En France par exemple, des dispositifs de contrôle du crédit permettaient d'imposer aux banques la quantité de crédit maximum qu'elles pouvaient accorder ainsi que la structure sectorielle de destination de ceux-ci. Sans se limiter aux volets quantitatifs et sectoriels, il est possible d'envisager aujourd'hui des dispositifs de politique monétaire venant piloter la dynamique du crédit par exemple par des conditions de refinancement discriminantes en fonction de l'impact écologique des positions prises par les banques.

En matière de canaux de création monétaire alternatifs, il est envisageable de revoir la répartition des tâches entre banques commerciales et banques centrales et de renforcer les prérogatives de cette dernière. Le bilan de la banque centrale peut être un outil de planification financière écologique. Dans la même veine, la structure même du secteur bancaire peut être revue pour faire émerger un pôle public bancaire qui soit orienté vers le financement de la transition écologique.

Il s'agit donc dans ce premier volet de questionner les modalités de la création monétaire et de réfléchir aux configurations institutionnelles susceptibles de mettre cette dernière au service de la planification financière écologique dans le cadre d'une politique monétaire et d'une politique de crédit cohérentes avec des objectifs de soutenabilité forte. Plus généralement, sont bienvenues des contributions s'interrogeant sur la forme que pourrait prendre un régime monétaire adapté à une économie post-croissance.

2. La gestion de l'épargne et l'intermédiation financière : acteurs, pratiques et dynamiques institutionnelles

La réorganisation des industries financières (assurance, fonds de pension, capital-investissement, fonds mutuels, *hedge funds*, etc.) pour faire face aux enjeux écologiques ne fait pas de doute et les moyens pour y arriver sont connus. Ils s'échelonnent entre la simple incitation à désinvestir dans les actifs bruns et l'interdiction formelle d'investir dans les industries polluantes. Mais cette réorganisation du secteur financier n'est pas chose aisée. Elle est notamment complexe car les industries de la finance sont fortement concentrées. Couplée à la centralisation de l'épargne, cette concentration a fait émerger de grands gestionnaires d'actifs « *too big to fail* » sans sacrifier la stabilité financière comme l'a montré la

crise de 2007-2008. Ces grands acteurs établissent les tendances de marché mais aussi les pratiques dominantes qui sont partagées par l'ensemble des acteurs. Le fonctionnement normal dans les industries de l'intermédiation financière qui en assure la stabilité comprend un ensemble de « règles d'or » institutionnalisées telles que le couple rendement/risque ou la diversification de portefeuille. Elles sont aussi des interprétations, des lectures de la règle. C'est le cas de la responsabilité fiduciaire qui associe l'intérêt de l'épargnant au seul rendement. D'où les questionnements suivants : quels sont les changements règlementaires, organisationnels et institutionnels nécessaires ou à mettre en œuvre pour orienter l'épargne vers les projets de transition écologique ? Quels sont les freins à ces changements ? Quelles dynamiques institutionnelles sont à l'œuvre dans ces industries de la finance et au-delà, dans les instances de supervision et de régulation ? Quels changements institutionnels sont de nature à les mettre au service de la planification financière écologique ?

3. Les obstacles à la planification financière écologique dans un contexte globalisé

La planification financière écologique implique des contraintes fortes sur le secteur bancaire et financier. Autrement dit, penser sérieusement la planification financière écologique implique d'avoir en amont une vision claire des obstacles susceptibles de se présenter. Ces obstacles sont d'autant plus forts dans un contexte globalisé. Parmi les problèmes susceptibles de se présenter et pour lesquels un degré maximum d'anticipation par les pouvoirs publics sera nécessaire, on peut mentionner au moins deux aspects principaux : la gestion des risques macro-financiers, et la question de la liberté de circulation des capitaux.

La gestion des risques macro-financiers renvoie à la gestion des conséquences de la planification financière écologique sur le patrimoine de l'économie nationale. Typiquement, la question des actifs échoués entre dans ce registre de discussion et doit être abordée avec précision car il faudra gérer des moins-values en chaine et répartir de manière adaptée le poids de ces ajustements de manière que ces actifs échoués ne deviennent pas un facteur bloquant les marges de manœuvre en matière de planification écologique dans son ensemble.

La question de la liberté de circulation des capitaux est elle aussi cruciale. Comment intégrer dans la planification financière écologique un équilibre entre contrainte et incitation dans un contexte où la menace de la sortie des capitaux est présente ? Pris par l'autre bout, la question est celle de savoir comment envisager de réintroduire de manière réaliste des contrôles de capitaux compte tenu des engagements pris en la matière, notamment dans les traités européens. Autrement dit, se pose une question générale relative à la compatibilité entre une planification financière écologique pensée et implémentée dans un cadre national et les engagements internationaux dont il ne faut pas sous-estimer le potentiel de contrainte.

4. La mise de la planification financière écologique au service des autres politiques publiques de transition

Le chiffrage des financements nécessaires à la transition écologique est fondamentalement évolutif. Avec le temps d'abord, à mesure que les conséquences de la crise écologique se révèleront mais aussi parce que la délimitation du périmètre des financements de transition est fluctuante. Les changements de paradigme d'action publique en matière de transition écologique – de l'atténuation à l'adaptation – sont de nature à modifier les frontières de la planification financière écologique. La crise écologique rend impérieux la mise en chantier et le déploiement de nouvelles politiques économiques. La planification financière écologique devra permettre le financement de politiques sociales de compensation. Les ménages sont inégaux face à la transition écologique et les plus modestes subiront probablement des coûts plus élevés. Pour une transition écologique et sociale juste ou qui n'aggrave pas les inégalités, des financements (aides et prestations sociales) sont à penser. Qui, quoi et comment

compenser ? La planification financière écologique aura aussi pour mission de répondre à l'objectif de transformation des activités productrices. Elle devra accompagner les nouvelles politiques industrielles et leurs déclinaisons sectorielles. Des contributions traitant du financement de la transition écologique dans un secteur d'activité sont bienvenues.

Calendrier et modalités de soumission

- Date limite d'envoi des propositions de communication : 31 mai 2026
- Date d'acceptation des propositions de communication : 2 juin 2026
- Format des propositions de communication : résumé étendu de 1500 mots, c'est-à-dire d'environ 3 pages avec références bibliographiques.
- Les propositions de communication sont à envoyer aux adresses suivantes, avec pour objet du courriel « Journées d'études planification financière écologique » :
 nicolas.bedu@umontpellier.fr
 leo.malherbe@u-picardie.fr
- L'objectif est de valoriser ces journées d'étude sous la forme d'un dossier spécial à la ***Revue de la régulation***. Les communications mobilisant les théories institutionnalistes et notamment les la théorie de la régulation feront l'objet d'une attention particulière.
- Les propositions de communication de jeunes chercheur.e.s (doctorant.e.s et post-doctorant.e.s), ainsi que celles relevant d'autres sciences sociales, sont souhaitées et encouragées.

Informations pratiques :

- Les journées d'études se tiendront sur une journée et demie, les 16 et 17 juin 2026 à la faculté d'économie de l'université de Montpellier. Une dizaine de communications sera retenue afin de laisser un temps suffisant pour les échanges.
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des personnes dont les contributions seront retenues seront pris en charge.